



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêts bonifiés

Question écrite n° 65247

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les taux élevés des prêts bonifiés à l'agriculture. En réponse à la question écrite n° 24455 du 8 septembre 2003, les précisions suivantes ont été apportées : « Si le coût du financement est déjà bas sur le marché et que les taux des prêts professionnels agricoles non bonifiés sont déjà très intéressants, la baisse des taux des prêts bonifiés ne se justifie pas. » Or les coopératives d'utilisation de matériel agricole déplorent actuellement que les taux des prêts bonifiés à l'agriculture soient supérieurs à ceux du marché sans que cela n'entraîne une remise à niveau de la bonification. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage désormais de baisser les taux d'intérêt des prêts bonifiés pour les ramener au niveau des prêts du marché.

Texte de la réponse

Les taux réglementaires des prêts bonifiés aux coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA), les prêts à moyen terme spéciaux aux CUMA (MTS-CUMA), sont actuellement de 3 % en zone défavorisée et de 4 % en zone de plaine. Ces taux sont inférieurs aux taux du marché et demeurent donc attractifs, surtout en zone défavorisée. Les CUMA bénéficient des mêmes taux que ceux consentis aux exploitants individuels, seuls les jeunes agriculteurs bénéficient de taux encore plus attractifs au titre de la politique d'installation. Les CUMA bénéficient également des taux bas sur le marché pour les prêts non bonifiés, ce qui participe à leur financement à coût réduit.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65247

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4893

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8701